Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DECISION N° DEC_2026_76

Direction des Finances
Réf. : AZ/CR/CS/KB
Nomenclature : 7.3.2

LIGNE DE TRESORERIE 2026 - 2027 DE 1 000 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Le Maire de la commune de BOLLENE (Vaucluse),

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL_2026_29 du 27 mars 2026 portant délégations du conseil municipal au Maire, notamment pour réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 3 000 000 € par année civile,

Vu le budget de la commune,

Vu l'offre de financement proposée par la Banque Postale,

Considérant qu'il y a lieu de souscrire une ligne de trésorerie pour apporter de la souplesse et de la réactivité aux finances des exercices 2026 et 2027.

DECIDE

ARTICLE 1 – De contracter auprès de la Banque Postale, une ligne de trésorerie d'un montant total de 1 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

– Montant maximum du tirage annuel : 1 000 000 €

– Date d'entrée en vigueur : trois semaines après la date d'acceptation et au plus tard le 18 décembre 2026,

– Durée : 1 an maximum

– Taux d'intérêt : Taux Ester + marge de 0,760 % l'an

– Base de calcul : exact / 360

– Paiement des intérêts : trimestriel

DECISION N° DEC_2026_76

– Frais de dossier : 1 000€

– Commission d'engagement : 0,100 %

– Commission de non utilisation : 0,110 % du montant non utilisé payable à compter de la date de la prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu, le 8ème jours ouvré du trimestre suivant.

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES cedex 09 – dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 – La décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un donner acte.

Bollène, le 12/4/26

Anthony ZILIO

MAIRIE DE BOLLÈNE (VAUCLUSE)

Maire de Bollène

Reçu en Préfecture le :
~~Affiché le~~ : mis en ligne le 16/11/2026
Notifié le :
Exécutoire le :